



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle



Crue du 18 Septembre 2014 - St Hippolyte du Fort

Le magazine du Vidourle

n° 25
Oct. 2014



Travaux en cours - digue d'Airargues

Plan Vidourle : Chantier d'Airargues en cours | Point sur le bassin de Garonnette
Contrat de rivière : Engagement zéro phyto | Lutte contre les espèces invasives
EPTB Vidourle : Les visages des nouveaux élus du Comité Syndical

www.vidourle.org



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle



Editorial

SOMMAIRE

Edito p 2

Prévention p 3

- Action de l'EPTB Vidourle toujours autant appréciée

Contrat de Rivière
2013-2018 p 4 à 7

- Bilan 2012-2014 des actions engagées
- Amélioration de la continuité biologique
- Programme Life
- Poursuite de la lutte contre les espèces invasives
- EPTB Vidourle engagé dans le « zéro pesticide »

EPTB Vidourle p 8 et 9

- Découvrez le visage de vos élus

Plan Vidourle p 8 à 12

- Avancement des bassins de rétention
- Chantier de la digue d'Aimargues en cours
- Aménagement de la rive droite

Equipe verte p 12

- Quelques chantiers en images

Budget p 13

- Bilan 2014 et zoom sur les financements européens

Revue de presse p 14

Infos Brèves p 15

- Spécial inondations

En savoir plus p 16

- Entretien avec Jean-Charles AMAR

Le bassin versant du Vidourle a été frappé les 18 et 29 septembre derniers par des crues quasi décennales, causant d'importants dégâts.

Sans minimiser les préjudices subis par chacun, **force est de constater que l'ensemble des ouvrages, des travaux, réalisés depuis 10 ans dans le cadre du plan Vidourle par l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle (EPTB Vidourle) ont largement supportés ces épisodes cévenols**, en leur absence les conséquences de ces crues auraient été dramatiques.

C'est la raison pour laquelle je tiens à féliciter l'ensemble des équipes administratives et techniques de l'EPTB Vidourle qui oeuvrent au quotidien pour concrétiser les projets de protection contre les inondations.

Leurs actions ne s'arrêtent pas à cette mission : initier des programmes novateurs, tel que le programme européen Life, poursuivre la sensibilisation scolaire, préserver le milieu naturel, optimiser la ressource en eau... Autant de thèmes variés qui attestent des compétences parfaitement maîtrisées de nos agents.

A l'évidence, je remercie également tous les partenaires financiers qui nous soutiennent et grâce à qui nous pouvons poursuivre sereinement les missions qui sont les nôtres : **L'Europe, l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Languedoc-Roussillon, les Conseils généraux du Gard et de l'Hérault, le SMD.**

Dans ce numéro, nous vous tenons informés des chantiers qui vous préoccupent, tels que l'avancée des travaux de la digue d'Aimargues, les aménagements en rive droite à venir et le démarrage des bassins de rétention.

À cet égard, j'ai adressé une lettre au Président de la République, au Premier Ministre, au Ministre de l'environnement, au préfet de Région et au préfet du Gard afin d'attirer leur attention sur la nécessité de réaliser les 10 bassins de rétention, également bénéfiques à la Basse Vallée, le plus rapidement possible pour une cohérence de la stratégie globale et une sécurisation des habitants autour du Sommiérois.

Parallèlement, j'attire votre attention sur un autre domaine d'intervention qui me passionne tout autant, et sur lequel je souhaite mobiliser et sensibiliser la population du bassin versant : **la lutte contre les pesticides et la préservation de la ressource en eau, actions identifiées comme prioritaires par le contrat de rivière du Vidourle. Un outil, le Plan d'amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH), est à la disposition de tous les élus des communes et l'EPTB Vidourle s'est engagé dans l'accompagnement de cette démarche.** A titre d'exemple, saluons la commune de Marsillargues qui vient d'entamer une politique « zéro phyto », nous allons ainsi intervenir auprès d'eux pour l'élaboration et le suivi de leur PAPPH, avec l'ambition de susciter l'intérêt de toutes les communes et intercommunalités à l'échelle du bassin versant.

Enfin, nous avons procédé au mois de mai 2014, **au renouvellement des élus du comité syndical lors de l'assemblée générale** dont vous découvrirez les visages dans le journal. Lors de cette élection, **les nouveaux titulaires du bassin versant ont affirmé leur motivation et leur engagement vis à vis d'une action collective et des intérêts partagés par tous sur le bassin versant du Vidourle.**

Claude Barral

Président de l'EPTB Vidourle,
Conseiller Général du Canton de Lunel



Sensibilisation scolaire : action de l'EPTB Vidourle toujours autant appréciée

Depuis 2004, l'action de l'EPTB Vidourle en faveur des scolaires n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2007 et se stabilise depuis autour de 130 animations pour environ 3 150 élèves par an.

En 2014, l'action a débuté plus tardivement que les années précédentes en raison des financements tardifs de l'opération. Ainsi sur la période s'étalant d'Avril à Juillet 2014, 50 classes ont été sensibilisées, soit environ 1230 enfants.

Le montant du programme de sensibilisation 2014 était de 85 516,97 € TTC, financé à hauteur de 40% par le Feder, 20% par l'Etat, et 40% d'autofinancement.

Les 50 classes sensibilisées en 2014 se répartissent de la manière suivante :

- 22 classes de CE₂
- 14 classes de CM₁
- 14 classes de 5^{ème}

La quasi totalité des enseignants dont les classes ont été sensibilisées au risque d'inondation approuvent les supports pédagogiques de l'EPTB Vidourle, qu'ils qualifient « adaptés à l'âge des enfants, complémentaires aux autres outils, ludiques et originaux ».



Animation réalisée en classe

Pour l'année 2014/2015, ce sont à nouveau 130 classes du bassin versant qui vont bénéficier du programme de sensibilisation porté par l'EPTB Vidourle, qui comprend :

- les animations
- les transports
- le renouvellement d'outils pédagogiques

Quelques témoignages de professeurs

- Ecole du Parc - LUNEL - Classe de CM₁ : *« Les élèves comprennent les risques et les moyens de se protéger. Ils sont vraiment sensibilisés et pourront transmettre des informations à leur famille. »*
- Ecole élémentaire de CONGÉNIES - Classe de CM₁ : *« Grande qualité d'intervention et variété des activités proposées ce qui permet de maintenir l'attention des enfants. Bravo ! »*
- Ecole élémentaire Chloé Dusfourd - SAINT LAURENT D'AIGOUZE - Classe de CE₂ : *« Le vocabulaire scientifique, nouveau pour les élèves a été amené avec précision et des mots simples, ce qui a contribué à la bonne compréhension de l'ensemble de mes élèves. »*

La culture du risque depuis 2004, un élément primordial :

- 897 classes ayant suivi le programme
 - 22 000 élèves sensibilisés
- Montant global de l'opération : 890 954.87 € TTC



Sur la commune de Sommières les élèves découvrent les enquêtes de terrain

Bilan du comité de pilotage du contrat de rivière

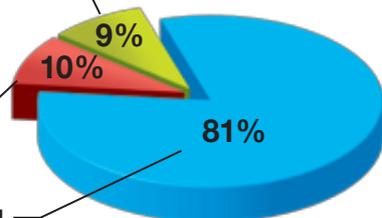
Le dernier comité de pilotage, qui s'est tenu à Sauve le 27 juin 2014, a dressé un bilan sur l'avancement de la procédure du Contrat de Rivière du Vidourle. Voici la répartition du montant des actions engagées à ce jour :

Actions engagées en 2012-2014 hors volet inondation

Volet C : Aménagement des berges et valorisation du milieu naturel
2 410 864 €

Volet B : Préservation de la ressource en eau
2 533 068 €

Volet A : Qualité de l'eau
21 603 984 €



A l'occasion de cette réunion, les élus en présence des services de l'Etat et de l'agence de l'eau, ont abordé les sujets relatifs à la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant (1^{er} résultat de l'étude des volumes prélevables menée par l'Agence de l'Eau, plan de gestion concertée de la ressource etc..).

L'EPTB Vidourle, après réception d'un arrêté du préfet sur les volumes prélevables, organisera une première réunion de concertation avec les différents partenaires, usagers de la ressource en eau et services de l'Etat, pour lancer l'élaboration collective du plan de gestion de la ressource en eau. L'objectif visé est la définition des actions destinées à économiser les ressources en eau et améliorer la gestion en période d'étiage pour anticiper les effets du changement climatique et de l'évolution démographique.

Amélioration de la continuité biologique, préoccupation de l'EPTB Vidourle

Réseau Ferré de France (RFF) a réalisé à l'étiage 2014, des travaux d'aménagement du radier du pont de la ligne en direction de Montpellier (entre Gallargues et Lunel) pour un montant de 450 000 euros.

Ces travaux ont consisté à décaisser le radier du pont afin de limiter les débordements possibles du Vidourle sur la voie ferrée.

L'entreprise Berthouly a réalisé des aménagements complémentaires

au titre de la continuité biologique avec la pose de menhirs en béton pour ralentir la vitesse d'écoulement et permettre la remontée des poissons.

Ces travaux prévus dans le Contrat de Rivière du Vidourle ont été financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

A l'étiage 2015, l'EPTB Vidourle va engager les travaux de mise en conformité de la passe à poissons de Marsillargues et d'amélioration du dispositif de franchissement du seuil de St Laurent d'Aigouze.

Une étude est en cours pour dimensionner tous les projets d'amélioration de la continuité biologique sur les ouvrages présents à l'amont.



Pose de menhirs en béton

Programme Life : l'EPTB Vidourle a rendu sa copie



L'EPTB Vidourle a élaboré avec l'appui du Cabinet Concept Cours d'Eau un programme rédigé en anglais, pour bénéficier de financements LIFE (Fonds Européen pour l'environnement) pour

la lutte contre les espèces invasives aquatiques sur le bas Vidourle (Egérie dense et Jussies).

Le coût global de ce projet sur la période 2015/2020 est estimé à 2 200 000 euros.

Le dépôt de ce dossier peut permettre d'obtenir un financement de 60% de l'Europe pour l'élimination des espèces invasives de la zone Natura 2000.

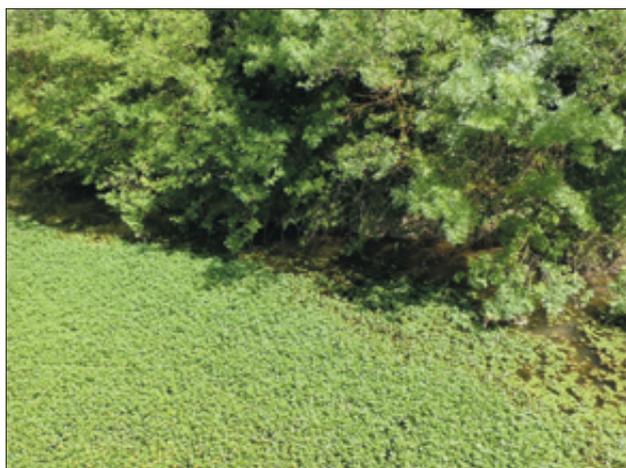
L'avis rendu par les instances de l'Union Européenne, sera connu en juillet 2015.

L'EPTB Vidourle poursuit sa lutte contre les espèces invasives

Les Jussies

La jussie, plante d'ornement amphibie à propagation très rapide est interdite à la vente depuis 2007. Sa dangerosité se caractérise par un étouffement du milieu naturel en captant la lumière et l'oxygène.

L'EPTB Vidourle a procédé à un inventaire des Jussies sur le Bas Vidourle allant de Sommières à Marsillargues : plus de 600 sites ont été recensés.



Secteur envahi par la Jussie

A l'étiage 2014, une première opération d'arrachage a été engagée sur deux tronçons à l'aval de Sommières / la roque d'Aubais pour un montant de 50 000 euros HT, financés à 20% par la Région, 30% par l'Europe, 30% par l'Agence de l'Eau, et 20% d'autofinancement.

Plusieurs techniques ont été utilisées durant le mois d'août par l'entreprise Geco pour procéder à l'arrachage des plants de Jussies :

- arrachage manuel
- arrachage mécanique



Le président de l'EPTB Vidourle sur le chantier d'arrachage mécanique de la jussie à Marsillargues

- **arrachage par aspiration** : procédé expérimental effectué à l'aide d'une pompe et d'un bateau.



Arrachage de la jussie par aspiration

Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur de la colonisation de cette espèce et afin d'améliorer la biodiversité sur la zone Natura 2000, l'EPTB Vidourle a confié au bureau d'études Concept Cours d'eau /SCOP, l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux dont la demande de financement est en cours (programme européen Life).

Les tortues de Floride

En parallèle, l'EPTB Vidourle a engagé en interne un programme de piégeage des tortues de Floride sur la basse vallée.

La tortue de Floride est une espèce exotique introduite qui concurrence la Cistude d'Europe, tortue endémique et protégée par le dispositif Natura 2000.

Son développement aurait pour conséquence d'engendrer la disparition de la cistude d'Europe.



Piégeage de tortues réalisé par l'équipe verte

Les agents de l'équipe verte du Vidourle ont procédé à la pose de cage métallique et d'appâts, à proximité des zones humides. **Entre le mois de mai et juin 2014, plus de 50 tortues de Floride ont été capturées sur la zone Natura 2000 du Vidourle.**

Elles sont par la suite acheminées vers l'association «Tortue passion» à Vergèze.

L'EPTB Vidourle co-organisateur du « Salon zéro pesticide »

Le mercredi 25 juin à Cardet (Gard) une journée technique interbassin a été organisée pour présenter des **solutions pratiques** aux élus et agents de collectivités en réflexion ou engagées dans une démarche de réduction de l'usage des pesticides.



Cette journée a été co-organisée par les communes de Lédignan, Lézan et Cardet, concernées par des captages d'eau potable sensibles aux pollutions par les pesticides, l'EPTB Vidourle, le SMAGE des Gardons, le Syndicat Mixte AB Cèze, avec l'appui de la FREDON Languedoc-Roussillon, de la Fédération départementale CIVAM du Gard et du Cabinet ENFORA (expertise horticole et paysagère).

Les Syndicats Mixtes du Bassin de l'Or (Symbo) et des Nappes Vistrenque et Costière ont été associés lors de cette journée, ainsi que la Communauté de communes Piémont Cévenol, le CNFPT du Gard, les conseils généraux du Gard et de l'Hérault et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée.

Ce salon a été organisé avec le concours financier de l'ONEMA. En effet, le salon a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « ECOPHYTO Languedoc-Roussillon » pour l'année 2014, parmi les projets prioritaires (le plan ECOPHYTO vise à réduire l'utilisation des pesticides sur le territoire français).



Table ronde : «Paroles des élus»

La journée s'est achevée par une conférence grand public réunissant 200 personnes avec une intervention du chercheur et botaniste Francis Hallé. Des projections du film « Il était une forêt », dont il est le principal protagoniste, ont été également organisées à Quissac et à Lédignan en partenariat de l'EPTB Vidourle et la Communauté de Communes Piémont Cévenol, rassemblant ainsi 150 personnes et plus de 300 collégiens.



Désherbage vapeur par traction animale



Désherbage mécanique © Symbo

- 250 personnes** présentes Il y avait...
- 83 collectivités** dont 25 communes du bassin versant du Vidourle
- 15 fabricants** de matériel
- 20 démonstrations** sur la journée (désherbeurs thermiques à eau chaude, à vapeur, à flamme, brosses de désherbage, rabots de piste, débroussailleuses à lames réciproques, etc..)
- 2 tables rondes** «Paroles de techniciens» et «Paroles d'élus». Les témoignages ont mis en avant que les démarches «zéro pesticide», aussi difficiles qu'elles puissent être sont possibles dans les communes, quelle que soit leur taille.

Le rôle de l'EPTB Vidourle dans la lutte contre les pollutions par les pesticides

Dans le cadre du contrat de rivière, l'EPTB Vidourle s'est engagé à améliorer la qualité de l'eau et préserver la ressource (volets A, B et E du contrat).



Les vocations de l'EPTB Vidourle

- Conduire des études et des travaux,
- Accompagner les collectivités du Bassin,
- Mobiliser et sensibiliser les jardiniers amateurs, le public, via des journées techniques, des conférences et la diffusion de documents de communication.

Les actions de l'EPTB complètent celles engagées par des agriculteurs, des particuliers et des associations allant dans le même sens.

Un outil à disposition des collectivités pour préserver la ressource en eau : le PAPPH

Le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) est un plan d'actions concret vers une gestion de l'espace public sans pesticides et économe en eau.

→ Le PAPPH permet d'assainir le cadre de vie, d'enrichir la biodiversité au sein des espaces verts de la commune ou de l'intercommunalité, réduire les volumes utilisés pour l'arrosage, réduire les apports de fertilisants.

Le PAPPH tient en deux phases :

- un diagnostic établi en liaison avec les élus et agents sur les pratiques phytosanitaires et horticoles en évaluant les risques sanitaires (pour les agents et les habitants) et de contamination des milieux aquatiques.
- un plan d'actions concret à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité pour mettre en place une gestion différenciée sur les espaces publics, et acquérir du matériel alternatif, former les agents et les élus et sensibiliser les habitants.

Ces phases bénéficient d'aides jusqu'à 80 % (Agence de l'Eau et Conseil Général).

PAPPH en cours sur le bassin versant du Vidourle

- 6 communes pilotes de la communauté de communes du Piémont Cévénol.
- Commune de Marsillargues l'EPTB Vidourle et le Symbo apporteront leur soutien technique à ce projet.

QUELQUES CHIFFRES

• **154** communes de la région sont engagées dans un PAPPH ;

• **88** communes référencées réduisant l'usage des phytosanitaires, sans l'outil PAPPH

• **38** communes référencées en « Zéro phyto »

(2013, source FREDON Languedoc-Roussillon)



Plaquette d'information sur l'outil PAPPH réalisée à l'occasion du Salon «Zéro Pesticide», dans le cadre d'un partenariat EPTB Vidourle, SMAGE des Gardons, Syndicat mixte AB Cèze, communes de Lédignan, Cardet, Lézan, la FREDON LR avec l'appui de la fédération départementale des Civam du Gard.

Plaquette téléchargeable sur le site internet (www.vidourle.org) ou disponible sur demande à l'EPTB Vidourle (contact : 04 66.01.70.20).

Découvrez le visage des nouveaux membres



Président
Claude BARRAL



24 MEMBRES TITULAIRES DU COMITÉ SYNDICAL

s du comité syndical



**Vice-Président
Christian VALETTE**



Election du Comité Syndical - Assemblée Générale - 20 Mai 2014



CERRET Michel
St Hippolyte
du Fort



BEAUQUIER Nicolas
Galargues



CATHELIN Claude
Saussines



NAVAS Jean-Pierre
Villetelle



ALARY Damien
Président du Conseil
Régional LR
Conseiller Général
du canton de
St Hippolyte du Fort



MENVIEL Rémy
Conseiller
Général du
canton de
Lasalle
Maire de
Cognac



GUIBAL Michel
Conseiller
Général du
canton de
Montpellier I



MAUREL Pierre
Conseiller
Général du
canton de
Montpellier II



LAURIC Adrienne
St Roman
de Codrières



RICHIER Christian
Fontanès
CCP Sommières



DARTHENUCQ Alain
Lecques
CCP Sommières



VAN DER LINDE Patricia
Aigues-Mortes



LAURENT-PERRIGOT Françoise
Conseillère
Générale du
canton de
Lédignan



TOULOUSE William
Conseiller
Général du
canton de
Sumène



MEUNIER Cyril
Conseiller
Général du
canton de
Lattes
Maire de Lattes



PETARD Monique
Conseillère
Générale du
canton de
Montpellier X



LECLAIR Hervé
Carnas & Syndicat
de Quiquihhan



ORTEGA Jean-Raymond
Gailhan & Syndicat
de Quiquihhan



BERRUS Eric
Le Caillar



DUMAS William
Député
Conseiller
Général du
canton de
St Mamert du Gard



SUAU Jean-Michel
Conseiller
Général
du canton
d'Alès Ouest



VILLARET Louis
Conseiller
Général du
canton de
Gignac
Maire du
Pouget



FONTES Georges
Conseiller
Général du
canton de
Béziers I



BOURY Marielle
Le Grau du Roi

24 MEMBRES SUPPLÉANTS DU COMITÉ SYNDICAL

Bassins de rétention : l'avancée des projets

1/ Rendu de l'étude de faisabilité des 9 bassins de rétention

Les 1^{ers} résultats de l'étude de faisabilité ont démontré une incidence positive sur la diminution des hauteurs d'eau à Sommières avec une réduction des volumes d'eau débordés sur le secteur de la basse vallée du Vidourle.

Des levés topographiques ont été lancés sur la commune de Sommières afin de numériser l'ensemble du bâti de la commune, permettant ainsi de localiser les niveaux d'inondabilité des bâtiments et procéder au montage de l'analyse coûts/bénéfices de cette opération.

En parallèle, une enquête est menée depuis le mois de septembre 2014 auprès d'un échantillon de population concernée par les 9 bassins de rétention, dans le but de déterminer l'acceptabilité sociale de ces aménagements. Les résultats de cette enquête seront connus à la fin de l'année 2014.

L'ensemble de ces éléments va contribuer au positionnement définitif des 9 bassins de rétention (fin de l'année 2015).

2/ Bassin de la Garonnette

Le dossier « loi sur l'eau » a été déclaré recevable par les services de l'Etat. L'enquête publique devrait avoir lieu au cours du dernier trimestre 2014. La maîtrise foncière est en cours de réalisation. Les autorisations « loi sur l'eau » devaient être délivrées au début de l'année 2015.

→ **Sous réserve de la bonne poursuite de la gestion de la maîtrise foncière, nous envisageons, après le lancement des dossiers de consultations des entreprises, un démarrage des travaux avant l'été 2015.**



Montant de l'opération : 4 millions d'euros HT
Financement :



40%



20%



20%



10%



10%

Tout savoir sur les acquisitions foncières

Dans toutes les opérations d'aménagement d'ouvrages (digues et bassin de rétention) conduites par l'EPTB Vidourle, des procédures d'acquisitions foncières sont engagées préalablement aux travaux, auprès des propriétaires en partenariat avec les chambres d'Agriculture du Gard et de l'Hérault.

L'EPTB Vidourle privilégie autant que possible la phase à l'amiable.

Phase 1 :

ADMINISTRATIVE

- Enquête publique
- Enquête parcellaire*
- Arrêtés préfectoraux de cessibilité de terrain



Phase 2 : AMIABLE

- Rencontre
- Écoute
- Recherche d'un accord amiable



EN CAS D'ACCORD

Phase 3 : AMIABLE

- Promesse de vente
- Délibération du Comité Syndical confirmant le montant de l'indemnisation
- Acte de vente
- Paiement



EN CAS DE DÉSACCORD

Phase 3 : JUDICIAIRE

- Saisine du juge de l'expropriation
- Déplacement du juge sur le terrain
- Jugement

*** Qu'est-ce qu'une enquête parcellaire ?**

Permet de déterminer l'ensemble de parcelles à acquérir et d'identifier les propriétaires.

Chantier PAPI 2 en cours : digue d' Aimargues

Depuis le mois de janvier 2014, les travaux de confortement des zones de surverse en rive gauche du Vidourle sur la commune d' Aimargues réalisés dans le cadre du Programme d' Action de Prévention contre les Inondations PAPI2, ont démarré. Ce projet concerne la protection de 9 595 habitants dont 98% vivent en zone inondable.

Il s'agit du plus long ouvrage jamais réalisé par l'EPTB Vidourle : plus 6 km de digues, découpés en 11 tronçons.

La maîtrise d' ouvrage est assurée par l'EPTB Vidourle, la maîtrise d' oeuvre par BRLI, la coordination sécurité par Qualiconsult, les travaux par le groupement d' entreprises Crozel, Masoni, Giraud, et Philip Frères.

Quelques images du suivi de chantier réalisé entre mai et juillet 2014 sur l'un des tronçons :

1- Ouvrage traversant permettant l' évacuation des eaux vers le Vidourle après la crue (ressuyage des plaines). Au total 5 ouvrages de ce type seront réalisés sur le linéaire de 6 km et positionnés sur les points bas de la plaine.



2- Engin taillant les talus de la digue



3- Compactage d' une couche de matériaux sur la digue



4- Profil de digue terminé ; pose de grillage anti-fouisseurs



La fin prévisionnelle du chantier est estimée entre le mois d' août et novembre 2015.

Coût total de l' opération : 11 millions d' euros TTC, comprenant les acquisitions foncières, les études, les travaux et les mesures compensatoires.

L' Etat finance cet ouvrage à hauteur de 40%, la Région Languedoc-Roussillon 20%, et 40% par l' autofinancement (20% Conseil général de l' Hérault, 10% le Conseil général du Gard, et 10% le Syndicat Mixte Départemental du Gard).



Visite du chantier en présence des élus, des entreprises et du Président de l' EPTB Vidourle (juin 2014)

PAPI 2 - Aménagement de la Rive droite

L'aménagement global de la rive droite, prévu au titre du Programme d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI 2) a été validé par la Commission Mixte Inondation du Ministère de l'Environnement et comprend plusieurs types d'opérations indissociables les unes des autres.

Le dossier « loi sur l'eau » a été déposé auprès des services de l'Etat et se trouve actuellement en cours d'instruction.

A partir de la réception de la recevabilité du dossier et du label « Plan de Submersion Rapide » (attendus pour la fin de l'année 2014), l'enquête publique pourra être lancée.

Les aménagements concernés par cette opération globale de la rive droite sont :

- 1/ Ressuyage de la plaine de Marsillargues et Lunel
- 2/ Aménagement et confortement de la digue de 1^{er} rang du pont de Lunel (RN113) jusqu'à la zone urbaine (digue ISP) de Marsillargues
- 3/ Digue de 2nd rang de Lunel
- 4/ Digue de 2nd rang de Marsillargues

**Montant de l'opération :
20 millions d'euros HT**
Financement :



Planning prévisionnel :

- 2015 ↑ Acquisitions foncières nécessaires à l'ensemble du projet + réalisation du ressuyage de la plaine de Marsillargues et Lunel
- 2016 Réalisation de la digue de 1^{er} rang de Marsillargues
- 2017 ↓ Réalisation des digues de 2nd rang de Lunel et Marsillargues

Équipe verte

Quelques unes de leurs interventions 2014



Corconne : ouverture du lit du Brestalou par l'équipe verte en avril 2014



Vacquières : nettoyage du Brestalou 100m aval et amont du pont de la D109 mai 2014



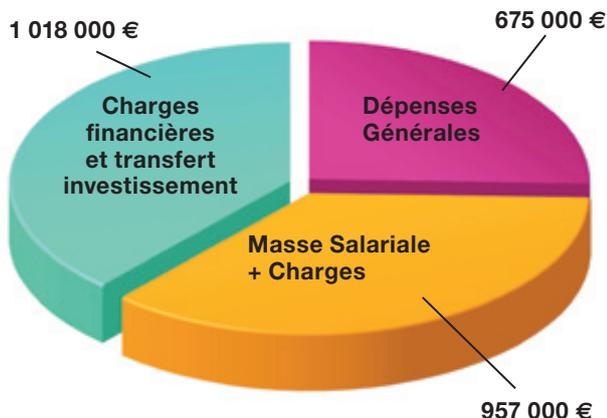
Saint Hippolyte du Fort : Entretien de l'Argentesse par l'équipe verte



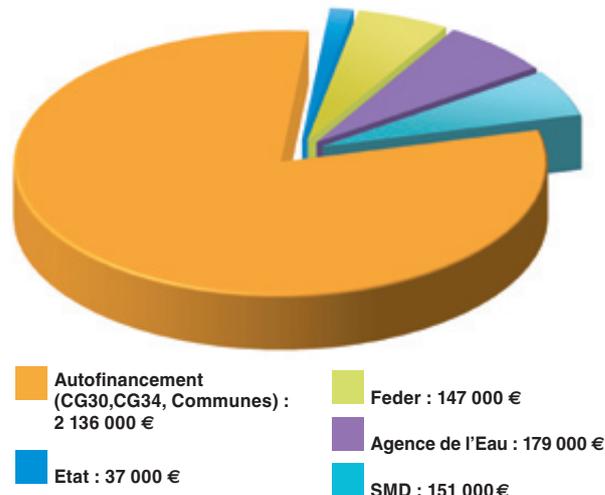
Gallargues le Montueux : Arrachage de la jussie dans le bras mort en amont du pont de Lunel en mai 2014

Bilan annuel 2014

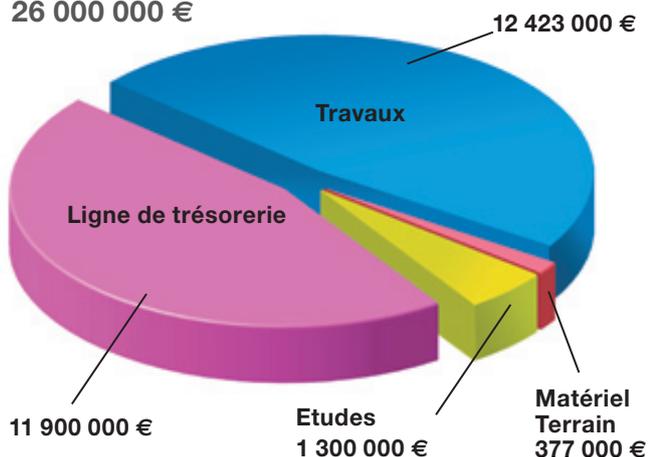
Dépenses de fonctionnement 2 650 000 €



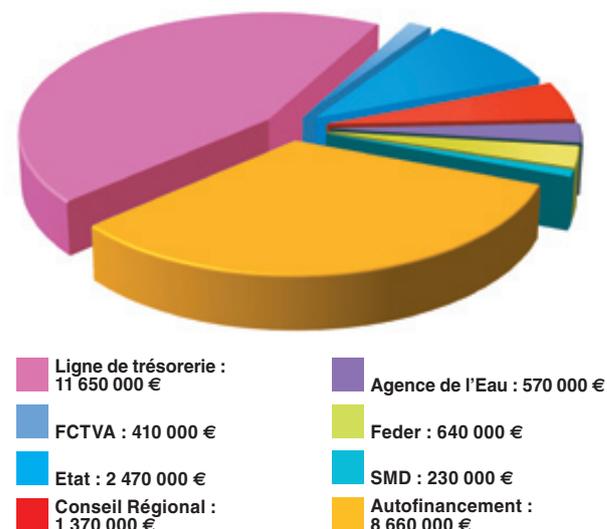
Recettes de fonctionnement 2 650 000 €



Dépenses d'investissement 26 000 000 €



Recettes d'investissement 26 000 000 €



ZOOM SUR LES FINANCEMENTS DE L'EUROPE

Réalisés en 2014

- ✓ Travaux d'éradication des renouées du japon - 2^{ème} tranche
Montant total : 40 000 € HT
Financement de l'Europe : 30%
- ✓ Travaux d'éradication des jussies 1^{ère} tranche
Montant total : 40 000 € HT
Financement de l'Europe : 30%

En cours

- ✓ Travaux d'entretien et de nettoyage des segonnaux de la basse vallée
Montant total : 120 000 € HT
Financement de l'Europe : 40%



A venir

- ✓ Travaux de restauration de la ripisylve entre Sauve et Sardan
Montant total : 164 000 € HT
Financement de l'Europe : 30%
- ✓ Etude pour l'aménagement de zones d'expansion de crues
Montant total : 200 000 € HT
Financement de l'Europe : 30%
- ✓ Réalisation d'une étude hydraulique sur le Brestalou (Claret, Carnas, Vacquières, Brouzet les Quissac, Sardan)
Montant total : 120 000 € HT
Financement de l'Europe : 50%
- ✓ Réalisation d'une étude hydraulique du Lassaut (commune de St Jean de Serres)
Montant total : 25 000 € HT
Financement de l'Europe : 40%

16 Camargue

Aimargues La digue prend forme
rive gauche du fleuve Vidourle

Depuis le début de l'année, 1 500 mètres, sur 6 km, ont été traités.

A Aimargues, Le Coteau et Saint-Louis, les travaux de construction de la digue de protection de la rive gauche du fleuve Vidourle ont commencé en avril 2014. Les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises de la région.

« Ce projet concerne 2 000 habitants, dont 95 % vivent en zone inondable »

« Ce projet concerne 2 000 habitants, dont 95 % vivent en zone inondable »

Le projet de digue de protection de la rive gauche du fleuve Vidourle a été financé par le département de la Gard, la commune d'Aimargues, le Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle et le Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle.

Le projet de digue de protection de la rive gauche du fleuve Vidourle a été financé par le département de la Gard, la commune d'Aimargues, le Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle et le Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle.

Vidourle : des travaux pour éradiquer la jussie

Environnement | Ils sont menés par l'EPTB Vidourle.

Avec un programme de travaux de maintenance de la rive droite du fleuve Vidourle, le Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle a financé des travaux de maintenance de la rive droite du fleuve Vidourle.

Le Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle a financé des travaux de maintenance de la rive droite du fleuve Vidourle.

Le Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle a financé des travaux de maintenance de la rive droite du fleuve Vidourle.

Lunel

16 h 30 : déluge sur la ville !

Passage au zéro pesticide

Le bon élève du Pays de Lunel en ce domaine, c'est sans aucun doute la commune de Vénargues, qui a réalisé de véritables efforts en matière d'environnement.

MIDI LIBRE LUNEL MARDI 30 SEPTEMBRE 2014

EN HAUSSE

Passage au zéro pesticide

Le bon élève du Pays de Lunel en ce domaine, c'est sans aucun doute la commune de Vénargues, qui a réalisé de véritables efforts en matière d'environnement.

Les aménagements du Vidourle sont étudiés par des Québécois

Environnement | Confrontation d'expériences entre les inondations de 1958 et 2002 et le "déluge" du Saguenay en 1996.

Un comité d'experts québécois a été chargé d'étudier les aménagements du fleuve Vidourle. Le comité a été composé de membres du Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle et de membres du Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle.

Le comité a été composé de membres du Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle et de membres du Syndicat d'assainissement de la région de la Vidourle.

Vidourle - Pays Viganais

Sauve Le comité de rivière a tenu sa réunion de bilan

Les acteurs du territoire ont déterminé les enjeux pour 2015.

Vendredi 27 juin, dans le cadre de la réunion de bilan de la commission de rivière du Vidourle - Pays Viganais, les acteurs du territoire ont déterminé les enjeux pour 2015.

Vidourle - Pays viganais

Le syndicat de la rive gauche sur plusieurs chantiers

La future voie ferrée. Au nord, un bassin de rétention.

Le syndicat de la rive gauche du fleuve Vidourle a financé des travaux de maintenance de la rive gauche du fleuve Vidourle.

Midi Libre

L'ÉLECTION

On a voté au syndicat de la Vidourle

Le comité directeur du Syndicat interdépartemental d'aménagement de la Vidourle a été élu le 20 mai à Lunel.

Midi Libre

Nuit d'apocalypse

À Sommières, la force de l'habitude !

Cote d'alerte !

Au chevet du Vidourle : encore une nuit d'angoisse

Coup de Vidourle à Saint-Hippolyte

Intempéries

Stress qui prévient !

Extrême

Lunel

Au chevet du Vidourle : encore une nuit d'angoisse

Coup de Vidourle à Saint-Hippolyte

Intempéries

Stress qui prévient !

Extrême

«Spécial inondations »

Les crues du 18 et 29 septembre 2014

Des épisodes cévenols ont frappé le bassin versant du Vidourle les 18 et 29 septembre 2014 : plus de 300 mm d'eau se sont abattus à chaque événement causant des dégâts sur la haute et moyenne vallée. Le Vidourle a atteint, respectivement de 700m³/s, le 18 septembre et de 750m³/s, le 29 septembre 2014.

Si ces événements ont été caractérisés par une hausse très rapide du niveau des eaux, les débits sont cependant restés inférieurs à la crue décennale (900m³/s). La traversée de Saint Hippolyte du Fort a été fortement impactée par le débordement de l'Argentesse, également sur la commune de Cros où la ripisylve et des parcelles riveraines ont été endommagées.



Traversée de St Hippolyte du Fort embâcles sur l'Argentesse - après la crue du 18/09/2014

L'équipe verte de l'EPTB Vidourle est intervenue sur la haute vallée les jours suivants pour dégager les ponts et débiter les embâcles afin de favoriser le passage de l'eau dans le cas où de nouveaux orages se produiraient.

Les agents du Vidourle ont fait appel à l'entreprise Philip Frères, prestataire de l'EPTB Vidourle, pour faciliter le retrait des obstacles, de voitures, du lit du cours d'eau. Le centre ville de Sommières a été une nouvelle fois inondé avec plus de 700m³/s relevés lors de la crue du 18 septembre et 600 m³/s le 29 septembre 2014.

Sommières, Lunel, la Basse Vallée du Vidourle, le bassin versant de la Bénovie (côté Est de Montpellier), le bassin versant de la Courme, ont été également sévèrement touchés.



Pont de Lunel - le 18 Septembre 2014

Sur la basse vallée, les agents de l'EPTB Vidourle ont procédé immédiatement à des visites post-crues pour identifier et répertorier les érosions éventuelles de berges. Des interventions post-crues, auront lieu pendant plusieurs semaines. Sur ce secteur, nous pouvons constater que ces crues n'ont pas entraîné de dégâts sur les ouvrages de protection hydraulique réalisés par l'EPTB Vidourle.

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'INONDATION

En cas d'inondation, respecter les règles est votre meilleure garantie de sécurité



✓ Fermez les portes et les aérations



✓ Coupez l'électricité et le gaz



✓ Ecoutez la radio
(France Bleu Hérault / France Bleu Gard Lozère)



✓ Montez à pieds dans les étages



✗ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



✗ Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



✗ N'utilisez pas votre véhicule



Jean Charles Amar est le Directeur Général des Services de l'EPTB Vidourle depuis 15 ans. Après un parcours dans l'administration d'Etat, puis de conseiller auprès du président du Conseil Général et d'enseignant en droit public, il a suivi et maîtrisé toutes les évolutions de cet établissement public, restant particulièrement attentif aux transformations administratives à venir.

Avez-vous assisté à une transformation radicale de la structure de gestion du Vidourle depuis votre nomination de directeur ?

Nous sommes passés d'un syndicat d'étude et de réflexion à un Etablissement Public Territorial de Bassin, qui fonctionne avec des agents de haute qualification, gérant de lourds dossiers comme la création d'ouvrages de protection contre les inondations, la gestion et préservation du milieu naturel, l'amélioration de la qualité de l'eau, sensibilisation scolaire... ; et encadrant un territoire de 95 communes pour 150 000 habitants. Le syndicat du Vidourle, devenu EPTB Vidourle en 2007, a pris énormément d'ampleur : depuis 2012, nous sommes engagés dans une procédure de Contrat de Rivière avec un programme de 177 fiches actions à réaliser d'ici à 2018 pour un montant total de 150 millions d'euros.

Je profite de cette tribune pour féliciter tous les agents, qui œuvrent au quotidien pour répondre le mieux possible aux préoccupations des élus, qu'il s'agisse des travaux de digues sur la basse vallée, mais aussi de l'avancement du projet très attendu de bassins de rétention sur la haute et moyenne vallée (Quissac se réalisera l'année prochaine), de la culture du risque, de l'engagement contre les pesticides, du programme de fonds européen Life élaboré en anglais, sans oublier l'équipe verte, véritable gardien du fleuve et toute l'équipe administrative et comptable qui participe à la coordination et concrétisation des projets.

Pour preuve, les derniers épisodes cévenols ont montré que le plan d'aménagement défendu et géré par l'EPTB Vidourle prenait tous son sens, ainsi que notre force d'intervention auprès des communes les plus touchées.

Entretien avec Jean Charles AMAR Directeur Général des services

Par ailleurs, j'observe que 3 prochains dossiers vont encore modifier notre paysage institutionnel, le niveau et l'étendue de nos compétences : le TRI, l'atelier des territoires, la loi GEMAPI.

Qu'est-ce que le TRI (Territoire à Risque Important d'Inondation) Montpellier, Lunel, Mauguio et Palavas ?

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de 25 TRI du bassin Rhône-Méditerranée, dont le TRI Montpellier, Lunel, Mauguio et Palavas nous concernant. Ce projet de stratégie locale concerne plusieurs structures de bassins, une SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) va être élaborée par bassin versant conformément à la 1^{ère} partie de mise en œuvre de la Directive Inondation (Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007).

Les Haute et Moyenne Vallées du Vidourle ne sont pas concernées directement par le TRI mais le dispositif prévu repose sur la notion de rétention des eaux avec un programme de 9 bassins de rétention. Parallèlement à la sécurisation du système de protection et à la maîtrise de l'urbanisation ou les zones inondables restent un enjeu essentiel. En outre le territoire du Vidourle est soumis sur son littoral au phénomène de submersion marine auquel il faudra répondre.

Quelle place l'EPTB Vidourle peut-il occuper dans l'Atelier des Territoires sur l'espace Nîmes-Montpellier ?

Cette construction d'une vision partagée pour le territoire entre Montpellier et Nîmes menée par la DREAL et les DDTM du Gard et de l'Hérault est le résultat d'un appel à candidatures national lancé par le ministre des territoires et du logement en 2012.

Cette demande participative a permis à de nombreux élus et acteurs locaux de participer à des ateliers autour d'une équipe de spécialistes de l'architecture, l'urbanisme, experts en paysage environnement et économique.

J'ai trouvé l'initiative et le déroulé de ces travaux passionnants, favorisant des discussions sans restriction, et plutôt transversales.

Il a été proposé dans le rapport final mené par la Préfecture de Région que l'EPTB Vidourle soit pilote dans l'étude globale de promotion de l'axe Sommières / Lunel / le Littoral.

Ceci concerne la définition d'une stratégie en réseaux des offres : équipements, articulations des étangs, plaine Littorale et Camargue, valorisation touristique, aménagement paysager.

Je suis certain que l'EPTB Vidourle, véritable colonne vertébrale de l'axe Nîmes Montpellier, pourrait être un facilitateur de ces nouveaux enjeux aux côtés des intercommunalités et communes concernées.

Les Compétences de l'EPTB Vidourle vont-elle être modifiées par la loi GEMAPI ?

La loi attribue à compter du 1^{er} janvier 2016*, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Elle instaure une taxe facultative plafonnée à 40€ par habitant pour l'exercice de cette compétence et crée des EPAGE (Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux), en tant que nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau, aux côtés des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB).

Cette loi a été adoptée après le constat d'un déficit de maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la prévention des inondations, ce qui ne nous concerne pas puisque 8 à 10 millions d'euros d'investissement sont engagés chaque année en maîtrise d'ouvrage par l'EPTB Vidourle.

Certains aspects resteront néanmoins à être éclairés, par exemple : les conséquences juridiques et financières en terme de responsabilité, les partages de compétences entre le gestionnaire et le propriétaire.

En somme, il semble que l'EPTB Vidourle devra anticiper sur ces nouvelles dispositions à un moment où l'espace institutionnel sera frappé par une nouvelle réforme territoriale.

Toutes ces réflexions, sans nul doute, transformeront le paysage administratif actuel et constitueront pour nous autant de défis que toute l'équipe est prête à relever auprès des élus du bassin versant pour une plus grande efficacité et une meilleure réactivité.

*loi du 27 janvier 2014 qui définit les compétences GEMAPI).



Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION
Karine Adoul, Elisa Richard,
Richard Lapiere, Serge Rouvière,
Béatrice Perron, Christian Rodier,
Thierry Chatillon

SIÈGE
EPTB Vidourle
11, rue Court de Gébelin
Immeuble le Neully • 2^{ème} étage
30000 Nîmes
T. 04 66 01 70 20
F. 04 66 38 37 59
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

DIRECTION
EPTB Vidourle
Maison des Elus - Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34080 Montpellier
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

CONCEPTION, IMPRESSION ET DISTRIBUTION
Agence Chirripo - 04 67 07 27 70

CONTACTEZ-NOUS
EPTB Vidourle
Maison des Elus - Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34080 Montpellier

www.vidourle.org